

Liste de prix 2026

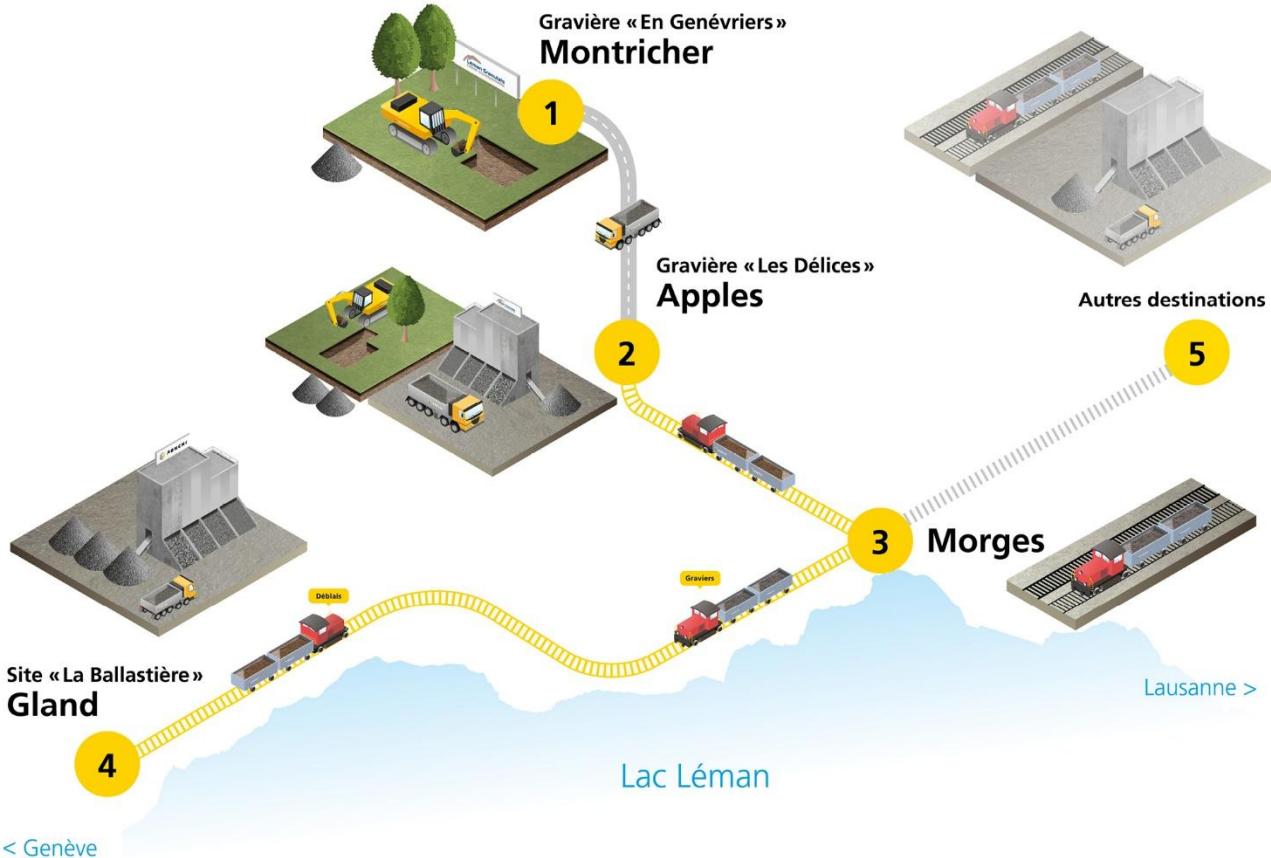


Valable dès le **01.01.2026**



Découvrez notre
engagement
durable & local

Page suivante



Plus de 2 millions de tonnes transportées par le rail depuis 2016 !

Ronchi SA s'engage avec conviction pour la protection durable du climat. Afin de concrétiser son engagement, notre société a mis en place une démarche qui est certifiée selon les normes ISO 14001 (Management environnemental) ainsi qu'attestée par le niveau «Excellence» du label EcoEntreprise (Développement durable et Responsabilité sociétale).

Par rail plutôt que par route

Ronchi SA a inauguré en octobre 2016 un concept unique en Suisse Romande : une gare de transbordement pour matériaux de construction. Elle permet ainsi de recevoir chaque jour plus de 1200 tonnes de graviers et de sables, et d'expédier 700 tonnes de matériaux terreux.

Trois trains quotidiens assurent un approvisionnement sécurisé et durable en matériaux afin de répondre aux besoins importants de La Côte. C'est donc 30'000 passages annuels de camions évités grâce au transport par le rail. L'objectif est aussi de favoriser un gravier local et ainsi réduire les importations et le nombre de km parcourus pour chaque transport.

Matériaux certifiés

Selon les normes SN et EN en vigueur

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Désignation	Classe granulaire	Caractéristiques	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/to
Granulats pour bétons selon les normes SN 670102b-NA et EN 12620					
4122	Sable	0/4	Semi-roulé ; Lavé	1.50	44.-
4131	Gravillon	4/8	Semi-roulé ; Lavé	1.55	42.50
4132	Gravillon	8/16	Semi-roulé ; Lavé	1.55	42.50
4133	Gravillon	16/32	Semi-roulé ; Lavé	1.50	42.50
Graves pour bétons recomposées à partir de fractions certifiées selon les normes SN 670102b-NA et EN 12620					
41161	Grave pour bétons	0/16	Lavé	1.76	38.50
41162	Grave pour bétons	0/32	Lavé	1.76	38.50
41165	Grave pour bétons avec recyclé R _c 4/16	0/32	Lavé ; Recyclé	1.76	37.-
Granulats pour mortiers selon les normes SN 670101 et EN 13139					
4212	Granulats pour mortiers	0/4	Semi-roulé ; Lavé	1.50	44.-
4125	Granulats pour mortiers	0/8	C2 ; Semi-roulé ; Lavé	1.50	44.-
Granulats pour mélanges hydrocarbonés selon les normes SN 670103b-NA et EN 13043					
4121	Sable fillerisé	0/4	Concassé ; Lavé	1.60	41.50
4141	Gravillon	4/8	Concassé ; Lavé	1.45	44.50
4142	Gravillon	8/11	Concassé ; Lavé	1.34	44.50
4143	Gravillon	11/16	Concassé ; Lavé	1.35	44.50
4144	Gravillon	16/22	Concassé ; Lavé	1.45	44.50
4145	Gravillon dur (gris)	4/8	Concassé ; Lavé	1.50	71.-
4146	Gravillon dur (gris)	8/11	Concassé ; Lavé	1.45	71.-
4147	Gravillon dur (gris)	11/16	Concassé ; Lavé	1.45	71.-
4148	Gravillon dur (gris)	16/22	Concassé ; Lavé	1.48	71.-
Agrégats d'enrobés (recyclés bitumineux) selon la norme SN EN 13108-8					
4154	Recyclé bitumineux "16 RA 0/11"	0/11		1.55	17.-
Graves non traitées selon les normes SN EN 13242, SN EN 13285 et VSS 70119					
4165	Grave non traitée GNT	0/45	Non gélif	1.71	34.50
4175	RC-Grave de granulats béton ($\geq 30\% R_c$)	0/45	Non gélif ; Recyclé	1.50	21.-

R_c : Granulat de béton, de produits en béton, de mortier et éléments de maçonnerie en béton, selon SN EN 933-11

① Certifiés par le producteur externe

② Selon disponibilité

Remarque :

- Les déclarations de performances (DoP), resp. les déclarations du producteur, sont disponibles sur demande.

Matériaux non certifiés

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Désignation <i>Granulats</i>	Classe granulaire	Caractéristiques	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/to
Sables					
4120 ③	Limon	0/2		1.45	43.50
4127	Sable	1/4	Lavé	1.50	44.-
4119 ③	Sable de fouille (recyclé de béton)	0/5	Non lavé	1.50	35.50
4126 ③	Sable du lac	0/4		1.50	58.-
Granulats (semi-)roulés					
4134	Gravillon	32/63	Semi-roulé ; Lavé	1.50	42.50
4188 ④⑤	Boulets	80/200	Roulé	1.60	54.-
Granulats concassés					
4114	Grave	0/22	Concassé	1.65	38.50
4111	Grave	0/32	Concassé	1.68	36.50
4196	Grave	0/100	Concassé	1.65	36.50
4096 ③	Gravillon	10/20	Concassé	1.65	38.-
4101 ③	Gravillon	10/30	Concassé	1.65	38.-
4097 ③	Gravillon	30/50	Concassé	1.65	38.-
4139	Blocage	60/100	Concassé	1.65	38.-
4213 ③	Gravillon couleur miel	4/8	Concassé	1.50	71.-
Ballast ferroviaire					
4169 ③	Ballast "type CFF" dur	32/50	Concassé	-	92.-
Graves stabilisées					
4170 ③	Grave stabilisée	-		-	sur demande
Graves recyclées					
4115 ③	Grave recyclée béton "RecyBéton"	0/16		1.50	sur demande
Pesettes					
4130	Pesette JAUNE	9/12		1.49	146.-
4129	Pesette GRISE	9/12		1.55	136.-
Matières concassées grasses					
4128 ③	Matière concassée grasse JAUNE du Salève	0/15		1.80	81.-
4215 ③	Matière concassée grasse GRISE	0/20		1.80	61.-
Enrochements					
4151 ④⑥	Enrochement calcaire Jura			-	90.-
4153 ④⑥	Enrochement granit			-	100.-
Terres végétales					
4176 ③	Terre végétale BRUTE			1.40	45.-
4177 ③	Terre végétale CRIBLÉE			1.30	55.-

③ Selon disponibilité

④ A sélectionner par vos soins sur le site "La Ballastière" à Gland

⑤ Si souhaité, cassé à la demande : annonce au minimum 2 jours ouvrables à l'avance

Remarques :

- D'autres matériaux peuvent être obtenus sur demande, n'hésitez pas à nous contacter.
- Plus-value pour le conditionnement des matériaux en Big-Bag, y compris leur remplissage : CHF 55.-/pce.

Blocs en béton avec des granulats recyclés

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Description	Désignation	Caractéristiques	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/pce
		Dimensions (approximatives) longueur x largeur x hauteur cm			

Blocs en béton "Lego" à emboîtement

5205	Bloc Standard en béton	160 x 80 x 80	~1.0 m ³ = ~2.5 to	2.50	390.-
5210	Demi-bloc Standard en béton	80 x 80 x 80	~0.5 m ³ = ~1.3 to	2.50	260.-
5206	Bloc ETROIT en béton	160 x 40 x 80	~0.5 m ³ = ~1.3 to	2.50	260.-
5208	Demi-bloc ETROIT en béton	80 x 40 x 80	~0.25 m ³ = ~0.65 to	2.50	175.-

-	Plus-value pour teinte du béton	sur demande
-	Plus-value pour empierrement d'une face latérale	sur demande

Accessoires pour blocs en béton / Systèmes de levage

5218	Anneau de levage pour bloc en béton "Lego"	2 pces par bloc entier 1 pce par demi-bloc	-	60.-
------	--	---	---	------

Remarque :

- Différents types de rendu du béton peuvent être réalisés, n'hésitez pas à nous contacter.



Blocs en béton « Lego » à emboîtement



Anneau de levage



Blocs en béton avec empierrement d'une face latérale

Matériaux d'ornement

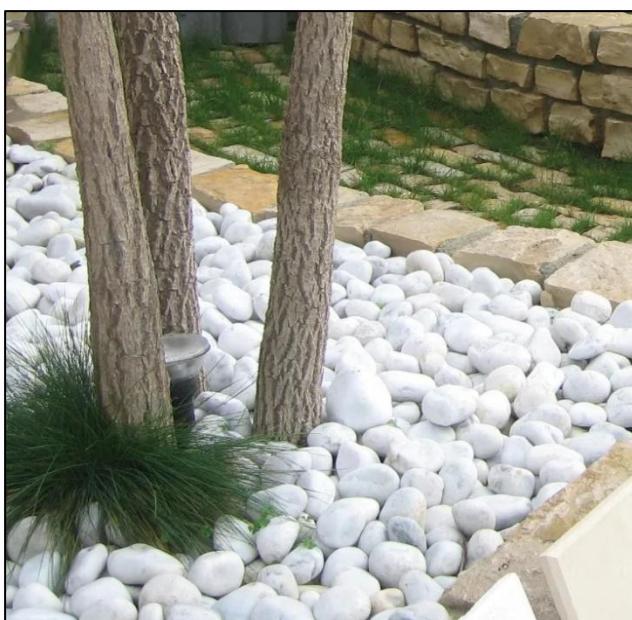
Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Désignation	Classe granulaire	Caractéristiques	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/to
------------	-------------	-------------------	------------------	--	-----------------------

Matériaux d'ornement					
4054	Galet Blanc de Carrare	15/25		-	sur demande
4052	Pouzzolane Rouge	10/20		-	sur demande
4053	Pouzzolane Rouge	3/6		-	sur demande
4056	Ardoise	40/70		-	sur demande

Remarques :

- D'autres matériaux peuvent être obtenus sur demande, n'hésitez pas à nous contacter.
- Plus-value pour le conditionnement des matériaux en Big-Bag, y compris leur remplissage : CHF 55.-/pce.



Galet Blanc de Carrare



Pouzzolane



Ardoise

Matériaux stabilisés – STABILIZER BINDER®



Commercialisés depuis une vingtaine d'années, les mélanges avec le liant naturel et végétal "STABILIZER BINDER®" permettent de réaliser des revêtements de sol de qualité liés à l'eau et non scellés.

Ces revêtements de sol produits avec des agrégats régionaux de couleurs variées, offrent une résistance et une durabilité élevées tout en maintenant une bonne perméabilité à l'eau et une bonne rétention de la poussière.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Désignation	Masse volumique en place (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/to
STABILIZER BINDER® - Mélanges stabilisés avec un liant naturel et végétal			
4161	STABILIZER BINDER® - Mélange sable concassé GRIS calcaire Jura 0/4	2.20	sur demande
4200	STABILIZER BINDER® - Mélange sable concassé JAUNE calcaire Jura 0/4	2.20	sur demande
4163	STABILIZER BINDER® - Mélange sable concassé SB (rosé Rhône) 0/6.3	2.20	sur demande
4167	STABILIZER BINDER® - Mélange sable concassé NOIR des Alpes 0/4	2.20	sur demande

Remarques :

- Délai de commande : au minimum 10 jours ouvrables à l'avance.
- Mélange livré avec une consistance terre humide
- Application mécanique ou à la main
- Epaisseur uniforme entre 4 et 6 cm une fois mis en place (facteur de compression ~25%)
- Pente au minimum de 2.5% (maximum recommandé : 10%)
- Période idéale pour la mise en œuvre : de mars à octobre (températures minimales (y.c. la nuit) supérieures à 10°C)
- Plus-value pour le conditionnement des matériaux en **Big-Bag**, y compris leur remplissage : CHF 55.-/pce.



Revêtements drainants – ECORONE®

Le revêtement drainant ECORONE® est un mélange à froid d'un liant organo-minéral et d'un matériau calcaire ou silico-calcaire validé en laboratoire, et produit en centrale à béton.

Le liant est incolore, sans composé organique volatile (COV) et ne crée pas de pollution.

Le mélange obtenu permet de réaliser des revêtements de très grande qualité, durable, avec une excellente drainabilité en fonction de la recomposition granulaire choisie.

Il aide à la désimperméabilisation des sols et à la lutte contre les îlots de chaleur.

Fiche technique disponible sur demande

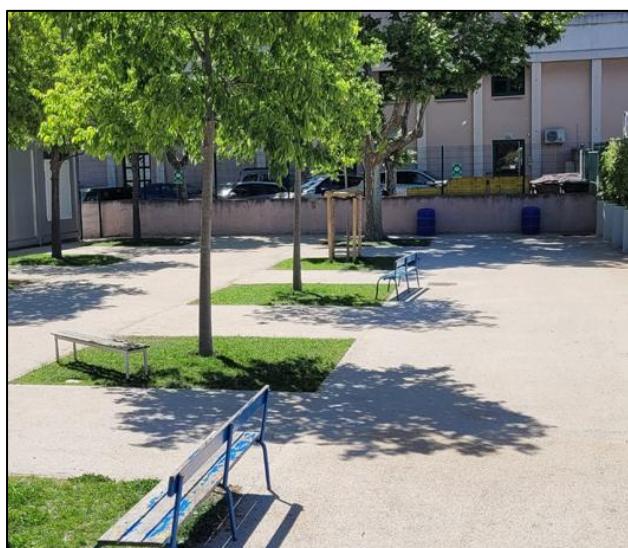
Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Désignation	Masse volumique en place (indicative) to/m ³	Prix départ HT CHF/to
ECORONE® - Revêtements drainants à base d'un liant organo-minéral			
4063	ECORONE® - Mélange JAUNE CLAIR calcaire 0/6	2.20	sur demande

Remarques :

- Délai de commande : au minimum 15 jours ouvrables à l'avance.
- Mélange prêt à l'emploi livré en camion basculant bâché
- Application mécanique ou à la main
- Epaisseur la plus uniforme possible de 3 à 3.5 cm
- Période idéale pour la mise en œuvre : de mai à octobre (températures minimales (y.c. la nuit) supérieures à 15°C)
- Fenêtre météo avec conditions favorables (aucune précipitation) durant 72 heures au minimum

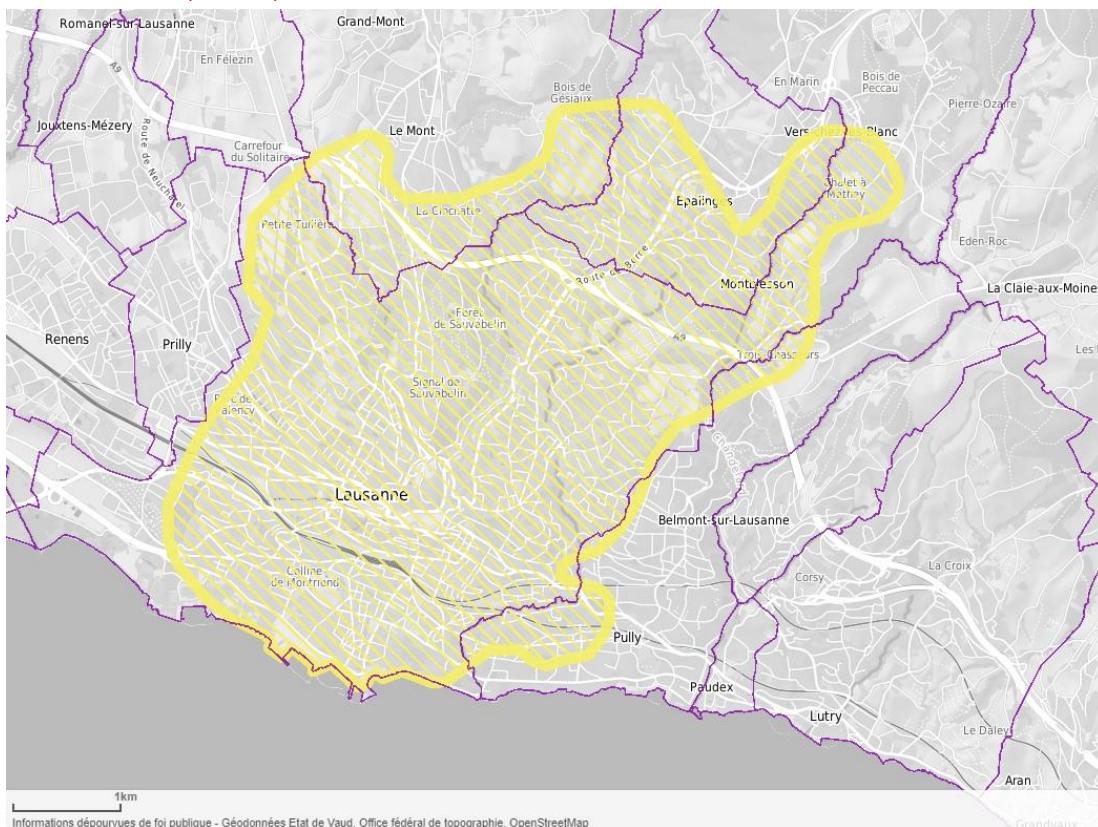


Décharges de type A (pour matériaux d'excavation non pollués)

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

N° Article	Site	Remarque	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix HT CHF/to
5165	Site "La Ballastière" à Gland	pour petites quantités (pour tous véhicules hors camions)	1.65	28.-
		+ taxe cantonale ⑥ : -.50 CHF/m ³		
5171-140-180	Décharges dans la région de Gland	y.c. site "La Ballastière" (camions uniquement)	1.65	26.-
		+ taxe cantonale ⑥ : -.50 CHF/m ³		
170	"DMEX Le Solitaire" à Romanel-sur-Lausanne ⑦	selon disponibilité	1.65	25.-
		+ taxe cantonale ⑥ : -.50 CHF/m ³		

- ⑥ Montant de la taxe cantonale découlant de la mise en application de la nouvelle version de la loi LASP (Loi sur l'Assainissement des Sites Pollués) relative à la taxe de stockage des déchets et matériaux de comblement.
- ⑦ Selon la directive cantonale DCPE 877 du 20.12.2021, pour les chantiers de la région de Lausanne situés dans le périmètre indiqué sur la carte ci-dessous, les matériaux d'excavation peuvent présenter un risque de pollution à la dioxine et aux furanes. En conséquence pour tous les chantiers concernés, des analyses de sol seront exigées et les résultats seront à transmettre au plus tard 15 jours avant le début des travaux pour acceptation :



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

Adresse Internet avec la version officielle de la carte :

<https://www.geo.vd.ch/?share=574e447c-8960-4677-95d9-4dee8b828ae6>

Remarques :

- Seuls des camions sont acceptés dans nos décharges. Les camionnettes et autres véhicules doivent venir sur le site "La Ballastière" à Gland.
- Nous ne pouvons prendre aucun engagement quant à la disponibilité dans nos décharges et gravières. Nous vous prions de bien vouloir nous contacter le moment voulu.
- Seuls des matériaux d'excavation non pollués peuvent être acceptés. Ceci exclut la présence de la moindre trace de bétons, enrobés bitumineux, briques, plastiques, ferrailles, etc., dans les matériaux réceptionnés. Si de tels matériaux devaient être décelés, Ronchi SA se réserve le droit de refacturer au client les frais de recharge et d'évacuation dans les filières adéquates.
- En cas d'accord pour la réception de matériaux d'excavation et selon la Directive cantonale DCPE 872 (<https://www.vd.ch/themes/environnement/dechets/dechets-de-chantier#c2090765>) et les Recommandations SIA 430, une **attestation de qualité des matériaux d'excavation** pour la valorisation ou la mise en décharge sera exigée, au plus tard 15 jours avant le début des travaux : <https://ronchi-graviers.ch/suspicion-de-pollution>

Récupérations de matériaux issus de la déconstruction ou démolition

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

Désignation	Remarque	Masse volumique en vrac (indicative) to/m ³	Prix HT CHF/to
Bétons de démolition (petits blocs)	dimensions < 50 x 50 cm	1.50	20.-
Bétons de démolition (gros blocs PROPRES)	dimensions > 50 x 50 cm	1.50	25.-
Bétons de démolition (gros blocs MÉLANGÉS)	dimensions > 50 x 50 cm	1.50	41.50
Bétons de démolition (fers d'armature)	forte densité de fers d'armature	1.50	75.-
Déchets bitumineux (dégrappage ou fraisât)	HAP < 250 mg/kg enrobé (OLED 2016) (< 5'000 mg/kg liant (OFEV 2006))	1.50	50.-
Déchets bitumineux (dégrappage ou fraisât) ⑧ ⑨	HAP > 250 mg/kg enrobé (OLED 2016) (> 5'000 mg/kg liant (OFEV 2006))	1.50	220.-
Couches de fondation de chaussées ("coffres de route")	selon qualité	1.50	10.-
Matériaux pierreux faiblement ou pas pollués (par exemple Déblais/ballast de voies ferrées)	Déchets admis en décharge de type T (selon exigences OLED)	1.50	sur demande

- ⑧ Selon l'ordonnance fédérale pour la limitation et l'élimination des déchets (OLED), dès le 1^{er} janvier 2026, les déchets bitumineux avec une teneur en HAP comprise entre 250 et 1'000 [mg/kg enrobé] ne peuvent dorénavant plus être valorisés dans la production de nouveaux enrobés bitumineux et doivent donc être éliminés selon les exigences en vigueur, notamment dans une décharge de type E, comme c'était déjà le cas pour les déchets bitumineux avec une teneur en HAP > 1'000 [mg/kg enrobé].
- ⑨ Possibilité de reprise restreinte

Rachats de matériaux

Prix indiqués hors TVA de 8.1%

Désignation	Remarques	Prix de rachat HT CHF/to
Tout-venant brut naturel	selon qualité	sur demande
Terre végétale	selon qualité et quantité	15.-

Remarque :

- Seuls des matériaux propres et non pollués peuvent être rachetés. Ceci exclut la présence de la moindre trace de bétons, enrobés bitumineux, briques, plastiques, ferrailles, etc. dans les matériaux réceptionnés. Si de tels matériaux devaient être décelés, Ronchi SA se réserve le droit de refacturer au client les frais de recharge et d'évacuation dans les filières adéquates.

Transports

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Basculant 2 essieux CHF/to	Basculant 4 essieux CHF/to	Basculant 5 essieux / semi CHF/to
Allaman	28.-	19.50	18.-
Apples	36.50	24.-	21.-
Arnex-sur-Nyon	26.50	19.-	17.50
Arzier	29.-	20.-	18.50
Aubonne	29.-	20.-	18.50
Ballens	36.50	24.-	21.-
Bassins	27.-	19.50	17.50
Begnins	23.-	17.-	16.-
Bellevue	35.-	23.50	20.50
Bièvre	36.50	24.-	21.-
Bogis-Bossey	28.-	19.50	18.-
Bois-Bougy (Nyon)	27.-	19.50	17.50
Borex	26.50	19.-	17.50
Bougy-Villars	26.50	19.-	17.50
Bremblens	35.-	23.50	20.50
Buchillon	29.-	20.-	18.50
Bugnaux	28.-	19.50	18.-
Bursinel	24.-	17.50	16.50
Bursins	24.50	18.-	16.50
Burtigny	27.-	19.50	17.50
Bussigny	37.-	24.-	21.50
Bussy-Chardonney	31.50	21.50	19.-
Céligny	28.-	19.50	18.-
Chambésy	32.50	22.-	19.50
Changins	21.-	16.-	15.-
Châtaigneriaz (Founex)	26.50	19.-	17.50
Chavannes-de-Bogis	26.50	19.-	17.50
Chavannes-des-Bois	29.-	20.-	18.50
Chéserex	27.-	19.50	17.50
Chigny	31.50	21.50	19.-
Coinsins	21.-	16.-	15.-
Collex-Bossy	35.-	23.50	20.50
Commugny	28.-	19.50	18.-
Coppet	29.-	20.-	18.50
Crans	28.-	19.50	18.-
Crassier	28.-	19.50	18.-
Denens	31.50	21.50	19.-
Denges	35.-	23.50	20.50
Duillier	21.-	16.-	15.-
Dully	24.-	17.50	16.50
Echichens	35.-	23.50	20.50
Ecublens	37.-	24.-	21.50
Essertines-sur-Rolle	31.-	21.-	19.-
Etoy	29.-	20.-	18.50
Eysins	24.50	18.-	16.50
Féchy	28.-	19.50	18.-

Transports (suite)

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Basculant 2 essieux CHF/to	Basculant 4 essieux CHF/to	Basculant 5 essieux / semi CHF/to
Founex	28.-	19.50	18.-
Genolier	24.50	18.-	16.50
Genthod	35.-	23.50	20.50
Gilly	24.50	18.-	16.50
Gimel	31.50	21.50	19.-
Gingins	27.-	19.50	17.50
Givrins	24.-	17.50	16.50
Gland	20.-	15.50	14.50
Grens	24.50	18.-	16.50
La Cézille (Beginns)	24.50	18.-	16.50
La Cure (St-Cergue)	39.50	25.50	22.50
La Givrine (St-Cergue)	35.50	23.50	21.-
La Rippe	29.-	20.-	18.50
Lavigny	31.-	21.-	19.-
Le Muids (Arzier)	29.-	20.-	18.50
Le Vaud	31.-	21.-	19.-
Le Vernay (Luins)	24.-	17.50	16.50
Lonay	35.-	23.50	20.50
Longirod	31.50	21.50	19.-
Luins	23.-	17.-	16.-
Lully	30.-	21.-	19.-
Marchissy	31.-	21.-	19.-
Mies	29.-	20.-	18.50
Montherod	31.50	21.50	19.-
Mont-sur-Rolle	24.50	18.-	16.50
Morges	31.50	21.50	19.-
Nyon	24.50	18.-	16.50
Perroy	28.-	19.50	18.-
Pizy	31.-	21.-	19.-
Prangins	21.-	16.-	15.-
Renens	37.-	24.-	21.50
Reverolle	36.50	24.-	21.-
Rolle	24.50	18.-	16.50
Saubraz	34.-	22.50	20.-
Sauverny	32.50	22.-	19.50
Signal-de-Bougy	31.-	21.-	19.-
Signy-Avenex	24.50	18.-	16.50
St-Cergue	34.-	22.50	20.-
St-George	35.-	23.50	20.50
St-Livres	31.50	21.50	19.-
St-Oyens	32.50	22.-	19.50
St-Prex	31.-	21.-	19.-
St-Sulpice	37.-	24.-	21.50
Tannay	29.-	20.-	18.50
Tartegnin	24.50	18.-	16.50
Tolochenaz	30.-	21.-	19.-

Transports (suite)

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Basculant 2 essieux	Basculant 4 essieux	Basculant 5 essieux / semi
	CHF/to	CHF/to	CHF/to
Trançepied	29.-	20.-	18.50
Trélex	24.-	17.50	16.50
Vaux-sur-Morges	35.-	23.50	20.50
Versoix	32.50	22.-	19.50
Vich	21.-	16.-	15.-
Villars-sous-Yens	34.-	22.50	20.-
Vinzel	23.-	17.-	16.-
Vufflens-le-Château	35.-	23.50	20.50
Yens	34.-	22.50	20.-

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Mise à disposition de camions (y.c. chauffeurs)	Capacité approximative		Régie 	Attente
	Volume granulats	Charge utile	CHF/heure	CHF/heure
Basculant 2 essieux	5.0 m ³	8 to	150.-	110.-
Basculant 3 essieux avec grappin	5.5 m ³	9 to	201.-	130.-
Basculant 4 essieux	10.0 m ³	17 to	186.-	130.-
Basculant 4 essieux avec grappin	8.0 m ³	13 to	225.-	130.-
Basculant 5 essieux	13.5 m ³	23 to	186.-	130.-
Basculant semi-remorque	15.5 m ³	26 to	186.-	130.-
Camion à cuve agitatrice 3 essieux (équivalent "camion-poire" ou "camion-silo")	8.0 m ³	13 to	175.-	130.-
Camion à cuve agitatrice 4 ou 5 essieux (équivalent "camion-poire" ou "camion-silo")	10.0 m ³	17 to	195.-	130.-
Camion malaxeur-tapis 5 essieux (pour livraison de granulats)	11.5 m ³	19 to	255.-	255.-

- ⑨ Le temps facturé au tarif "Régie" s'entend depuis la mise à disposition du camion sur le site La Ballastière à Gland jusqu'à son retour sur ce même site, y compris le nettoyage du camion.

Conditions spéciales :

Le temps maximum de déchargement est fixé à :

- 10 minutes pour les camions basculants

Le temps supplémentaire de déchargement sera facturé au tarif "Attente".

Une rupture de charge sera comptée selon la liste de prix "Transports" pour toutes les livraisons inférieures à :

- 6 to pour les camions basculants 2 essieux
- 15 to pour les camions basculants 4 essieux
- 23 to pour les camions 5 essieux et semi-remorque



Mise à disposition de bennes de chantier

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Bennes 4 m ³ CHF/pce	Bennes 8/10 m ³ CHF/pce	Bennes 30 m ³ CHF/pce
Allaman	242.-	272.-	307.-
Apples	302.-	341.-	376.-
Arnex-sur-Nyon	234.-	262.-	297.-
Arzier	251.-	282.-	317.-
Aubonne	251.-	282.-	317.-
Ballens	302.-	341.-	376.-
Bassins	238.-	267.-	302.-
Begnins	208.-	233.-	268.-
Bellevue	293.-	331.-	366.-
Bièvre	302.-	341.-	376.-
Bogis-Bossey	242.-	272.-	307.-
Bois-Bougy (Nyon)	238.-	267.-	302.-
Borex	234.-	262.-	297.-
Bougy-Villars	234.-	262.-	297.-
Bremblens	293.-	331.-	366.-
Buchillon	251.-	282.-	317.-
Bugnaux	242.-	272.-	307.-
Bursinel	217.-	243.-	278.-
Bursins	221.-	248.-	283.-
Burtigny	238.-	267.-	302.-
Bussigny	306.-	346.-	381.-
Bussy-Chardonney	268.-	302.-	337.-
Céliney	242.-	272.-	307.-
Chambésy	276.-	312.-	347.-
Changins	195.-	218.-	253.-
Châtaigneraiz (Founex)	234.-	262.-	297.-
Chavannes-de-Bogis	234.-	262.-	297.-
Chavannes-des-Bois	251.-	282.-	317.-
Chéserex	238.-	267.-	302.-
Chigny	268.-	302.-	337.-
Coinsins	195.-	218.-	253.-
Collex-Bossy	293.-	331.-	366.-
Commugny	242.-	272.-	307.-
Coppet	251.-	282.-	317.-
Crans	242.-	272.-	307.-
Crassier	242.-	272.-	307.-
Denens	268.-	302.-	337.-
Denges	293.-	331.-	366.-
Duillier	195.-	218.-	253.-
Dully	217.-	243.-	278.-
Echichens	293.-	331.-	366.-
Ecublens	306.-	346.-	381.-
Essertines-sur-Rolle	264.-	297.-	332.-
Etoy	251.-	282.-	317.-
Eysins	221.-	248.-	283.-
Féchy	242.-	272.-	307.-

Mise à disposition de bennes de chantier (suite)

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Bennes 4 m ³ CHF/pce	Bennes 8/10 m ³ CHF/pce	Bennes 30 m ³ CHF/pce
Founex	242.-	272.-	307.-
Genolier	221.-	248.-	283.-
Genthod	293.-	331.-	366.-
Gilly	221.-	248.-	283.-
Gimel	268.-	302.-	337.-
Gingins	238.-	267.-	302.-
Givrins	217.-	243.-	278.-
Gland	187.-	208.-	243.-
Grens	221.-	248.-	283.-
La Cézille (Begnins)	221.-	248.-	283.-
La Cure (St-Cergue)	323.-	366.-	401.-
La Givrine (St-Cergue)	298.-	336.-	371.-
La Rippe	251.-	282.-	317.-
Lavigny	264.-	297.-	332.-
Le Muids (Arzier)	251.-	282.-	317.-
Le Vaud	264.-	297.-	332.-
Le Vernay (Luins)	217.-	243.-	278.-
Lonay	293.-	331.-	366.-
Longirod	268.-	302.-	337.-
Luins	208.-	233.-	268.-
Lully	259.-	292.-	327.-
Marchissy	264.-	297.-	332.-
Mies	251.-	282.-	317.-
Montherod	268.-	302.-	337.-
Mont-sur-Rolle	221.-	248.-	283.-
Morges	268.-	302.-	337.-
Nyon	221.-	248.-	283.-
Perroy	242.-	272.-	307.-
Pizy	264.-	297.-	332.-
Prangins	195.-	218.-	253.-
Renens	306.-	346.-	381.-
Reverolle	302.-	341.-	376.-
Rolle	221.-	248.-	283.-
Saubraz	285.-	322.-	357.-
Sauverny	276.-	312.-	347.-
Signal-de-Bougy	264.-	297.-	332.-
Signy-Avenex	221.-	248.-	283.-
St-Cergue	285.-	322.-	357.-
St-George	293.-	331.-	366.-
St-Livres	268.-	302.-	337.-
St-Oyens	276.-	312.-	347.-
St-Prex	264.-	297.-	332.-
St-Sulpice	306.-	346.-	381.-
Tannay	251.-	282.-	317.-
Tartegnin	221.-	248.-	283.-
Tolochenaz	259.-	292.-	327.-

Mise à disposition de bennes de chantier (suite)

Prix indiqués hors TVA de 8.1% et hors indexation selon indice ASTAG

Localités	Bennes 4 m ³ CHF/pce	Bennes 8/10 m ³ CHF/pce	Bennes 30 m ³ CHF/pce
Trançepied	251.-	282.-	317.-
Trélex	217.-	243.-	278.-
Vaux-sur-Morges	293.-	331.-	366.-
Versoix	276.-	312.-	347.-
Vich	195.-	218.-	253.-
Villars-sous-Yens	285.-	322.-	357.-
Vinzel	208.-	233.-	268.-
Vufflens-le-Château	293.-	331.-	366.-
Yens	285.-	322.-	357.-



Ouverture de compte client

Un formulaire en ligne pour les **demandes d'ouverture de compte client** est disponible depuis la page d'accueil du site Internet www.ronchi-graviers.ch

Conditions générales de livraison de granulats

1. Garantie et responsabilité

Le fournisseur garantit la livraison de la quantité et qualité conformément à la commande. Sont exclusivement déterminantes pour la qualité les qualités fixées dans la norme respective. Les normes déterminantes pour les qualités du produit sont attribuées aux produits respectifs dans la liste des prix. Les produits sont contrôlés et certifiés, pour autant que cela soit exigé dans la norme.

Dans le cadre de cette garantie, le fournisseur s'engage, à condition d'un avis des défauts à temps et objectivement justifié, à remplacer gratuitement le matériau faisant l'objet d'une réclamation ou, si le matériau est utilisable de manière limitée, à accorder une réduction du prix appropriée (au choix du fournisseur). Il n'y a pas de défaut, si le matériau livré correspond à la commande, mais qu'il n'est pas utilisable pour le but envisagé.

Le fournisseur ne répond pas d'une utilisation impropre et inadéquate du matériau livré conformément à la commande. En cas d'utilisation de gravier sur des toits plats, toute responsabilité du fournisseur est exclue pour les dommages causés à la couverture du toit, de même, le fournisseur ne répond pas de l'association avec des liants, si des gravillons sont utilisés pour un traitement de surface.

Toutes autres prétentions en raison de défauts de livraison allant au-delà des prétentions de garantie ci-dessus sont expressément exclues, notamment toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects est exclue.

2. Quantités

Pour la densité des gravats (t/m^3) et la quantité de livraison (t), les mesures dans l'usine (non pas sur le chantier) sont déterminantes. Dans les usines où le matériau est pesé, la conversion en m^3 a lieu sur la base des valeurs moyennes, déterminées de manière neutre, pour la densité des gravats et l'humidité.

3. Quantité de chargement

Eu égard à la sécurité routière et à l'observation des prescriptions légales, nos machinistes et chauffeurs ont l'instruction de surcharger leurs véhicules en aucun cas.

4. Accès

La circulation sur des accès et esplanades qui a lieu sur ordre du client se fait à ses risques et périls. Pour d'éventuels dommages à des rues ou des places non appropriées pour l'accès aux poids lourds, toute responsabilité est refusée.

5. Délais

Le fournisseur s'applique à observer les délais convenus et à annoncer suffisamment tôt les éventuels retards. Le fournisseur n'assume pas la responsabilité par suite de livraisons tardives du matériau commandé.

6. Facturation/paiement

La facturation des livraisons ou des prestations fournies s'effectue sur la base des bons de livraison établis lors de chaque livraison. Les bons de livraison sont considérés comme approuvés, même en l'absence de signature du client, si ce dernier ne s'y oppose pas dans les 48 heures suivant la livraison.

Le paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation (sauf accord contraire convenu au préalable).

Le fournisseur se réserve le droit de facturer des intérêts moratoires de 5% à compter de l'échéance de la facture, en cas de retard de paiement. En cas de retard de paiement au-delà du délai susmentionné, le fournisseur appliquera des frais de rappel d'un montant de CHF 100.- par rappel envoyé. Ces frais s'ajoutent aux éventuels intérêts de retard et autres coûts de recouvrement. Les éventuels frais de poursuite, frais de procédure, frais d'agent d'affaire et/ou d'avocat engagés pour obtenir le paiement des créances par le fournisseur seront à l'entièvre charge du client.

Le fournisseur se réserve le droit en cas de retard de paiement fautif, de faire dépendre les livraisons ou prestations ultérieures, de paiement d'acomptes.

Le Fournisseur se réserve le droit, en cas de défaut de paiement total ou partiel des sommes dues par le client de requérir l'inscription d'une hypothèque légale des artisans conformément aux dispositions légales applicables.

Les éventuelles réclamations sont à signaler dans un délai de 30 jours à partir de la date de facturation. Passé ce laps de temps, les factures sont considérées comme acceptées.

Toute demande de duplicata de bulletins de livraison fera l'objet d'une facturation (CHF 20.-/pièce).

7. Réclamations

Le client est tenu de vérifier le matériau à la livraison et d'adresser les éventuelles réclamations immédiatement après la livraison du matériau.

8. Examen du matériau

Si des examens complémentaires en laboratoires sont exigés pour un but d'utilisation déterminé, les frais correspondants seront à la charge du client, sous réserve de stipulations contraires.

9. Force majeure

Lorsqu'une partie est empêchée d'exécuter ses obligations en raison d'un cas de force majeure, c'est-à-dire un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties (tel que, sans s'y limiter : guerre, sabotage, terrorisme, insurrection, émeutes, troubles civils, actes ou exigences d'une autorité gouvernementale, décision judiciaire, grève, boycott, épidémie, incendie, explosion, inondation, tempête, séisme ou toute autre catastrophe naturelle), sa responsabilité ne saurait être engagée. En conséquence, aucune indemnisation ni dommages et intérêts ne seront dus.

La partie affectée par un cas de force majeure s'engage à en informer l'autre partie dans les plus brefs délais, en fournissant les justificatifs nécessaires dans un délai raisonnable.

10. Protection des données

Les données des clients sont traitées conformément aux dispositions légales de la loi sur la protection des données (LPD suisse) et du règlement général sur la protection des données (RGPD Europe).

11. Droit applicable, Lieu d'exécution et for juridique

Le droit suisse est applicable, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal du fournisseur. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Gland, février 2025

